

SEANCE DU 5 JUILLET 2020



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents :
Votants :

Objet :
**Fixation du
nombre des
adjoints et
élections
subséquentes**

DELIBERATION N° 3

L'an deux mil vingt, le cinq juillet à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Boucau proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du dimanche vingt-deux mars deux mil vingt se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122.8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 juin 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, X.BAYLAC, G.GALASSO, C.DUPIN, JP CAZAUX, E.SERRES, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, JM GUTIERREZ, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration : A.DARTIGUES (pouvoir à JP ALPHA), S.PUYO (pouvoir à J DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : F.BILLARD

Sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

1.1 Nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la Commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit huit adjoints au Maire.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de sept adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à huit le nombre des adjoints au Maire.

1.2 Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de

chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête. Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire sous le contrôle du bureau.

1.3 Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de suffrage blancs : 9
- e) Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) : 20
- f) Majorité absolue : 15

Nom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Marie José ROQUES	20	Vingt

1.4 : Proclamation de l'élection des adjoints :

ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur .

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- . Madame Marie José ROQUES, première adjointe
- . Monsieur Gilles LASSABE, deuxième adjoint
- . Madame Monia EVENE MATEO, troisième adjointe
- . Monsieur José DOS SANTOS, quatrième adjoint
- . Madame Laurence GUYONNIE, cinquième adjointe
- . Monsieur Patrick ACEDO, sixième adjoint
- . Madame Sandrine DARRIGUES, septième adjointe
- . Monsieur Jean Marie GUTIERREZ, huitième adjoint

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 6 juillet 2020

Le Maire,

